

## **BLOCKCHAIN FTPA : OU COMMENT VALORISER L'ADN DES ENTREPRISES**

Vous êtes un artiste ? une maison de couture ? une start-up intervenant dans le domaine des nouvelles technologies ? ou une société ? Le cabinet d'avocats FTPA lance, en collaboration avec une étude d'huissiers de justice, une nouvelle plateforme digitale unique permettant la protection des droits et fichiers de toute nature (codes sources, inventions, créations, contrats, savoir-faire) à travers la technologie **blockchain**.

Avec son offre Blockchain, FTPA propose une **Solution simple d'utilisation** et innovante à destination des entreprises ou des particuliers.

Chaque fichier enregistré via la Blockchain est crypté, puis stocké sur des serveurs situés en France, répondant ainsi aux critères les plus exigeants en matière de sécurité, en conformité avec les critères posés par le RGPD.

A l'issue de chaque dépôt, un **Certificat Blockchain** peut être téléchargé **en un clic**, permettant ainsi à l'utilisateur de bénéficier d'une **antériorité** opposable.

En complément, un **Procès-Verbal** d'huissier peut être demandé, en option.

Ce service est proposé sur la base d'un abonnement annuel à partir de 2 800 € HT /an pour une utilisation illimitée de la plateforme, ou suivant une tarification par dépôt, en fonction des besoins du Client.

Chaque utilisateur bénéficie en outre des **Conseils d'une équipe d'avocats** afin de définir, notamment, une arborescence de dépôts cohérente et adaptée à chaque projet.

**Plus d'informations sur notre site internet :** <https://ftpa.com/blockchain/>

**Parlez-vous Blockchain ? C'est ici :** [https://www.youtube.com/watch?v=-W318l\\_Jc0Q#action=share](https://www.youtube.com/watch?v=-W318l_Jc0Q#action=share)